
RECENSEMENT DES ECRIVAINS PUBLICS INTERVENANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

2013 – 2014

Quelques précisions

Lorsque, courant 2013, le projet d'un Droit à l'Écrit pour l'Accès aux Droits commençait à prendre forme, la nécessité d'un recensement des écrivains publics qui interviennent essentiellement dans le social s'est logiquement imposée.

En effet, si l'objectif du projet est la création d'une loi, la première caractéristique du Droit à l'Écrit pour l'Accès aux Droits est de proposer une réponse qui garantisse l'application de ce droit en la personne d'un professionnel qualifié et compétent : l'écrivain public à vocation sociale ou EPVS.

Dès lors, il devenait indispensable de savoir qui, parmi les écrivains publics, pratiquait ce métier d'abord et avant tout dans le domaine social.

Toutefois, le caractère protéiforme du métier d'écrivain public, comme de ceux qui l'exercent, étant parfaitement établi, l'idée fut de partir des lieux qui proposent des permanences et, sans a priori sur celles et ceux qui les tiennent, d'aller à leur rencontre par téléphone pour leur soumettre le questionnaire créé pour l'occasion.

284 lieux de permanences furent localisés sur internet et un listing de 238 contacts potentiels fut constitué.

Commencé fin 2013, le recensement a duré 12 semaines et permis d'identifier 185 écrivains publics dont 106 professionnel(le)s (57,29 % des contacts) et 79 bénévoles (42,70 %).

Des chiffres en réalité plus élevés car les lieux ou structures qui emploient ou utilisent plusieurs écrivains publics, professionnels ou bénévoles, n'ont été comptabilisés que pour un.

À l'inverse, ce recensement ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité. Non seulement les écrivains publics qui n'ont pas donné suite à nos sollicitations n'ont pas été comptabilisés, mais nous ne sommes pas dupes de tous ceux que nous n'avons pas trouvés...

L'ensemble n'en est pas moins cette photographie, un « instantané » de ce qui est un métier pour les uns et une activité pour les autres.

Or comme l'objet de cette démarche vise notamment la reconnaissance de cette profession régulièrement désignée ici sous l'appellation « écrivain public à vocation sociale (EPVS) », il est donc utile de préciser que les résultats ci-après — à l'exception toutefois du premier graphique sur la répartition géographique — concernent uniquement les écrivains publics professionnel(le)s.

Remerciements

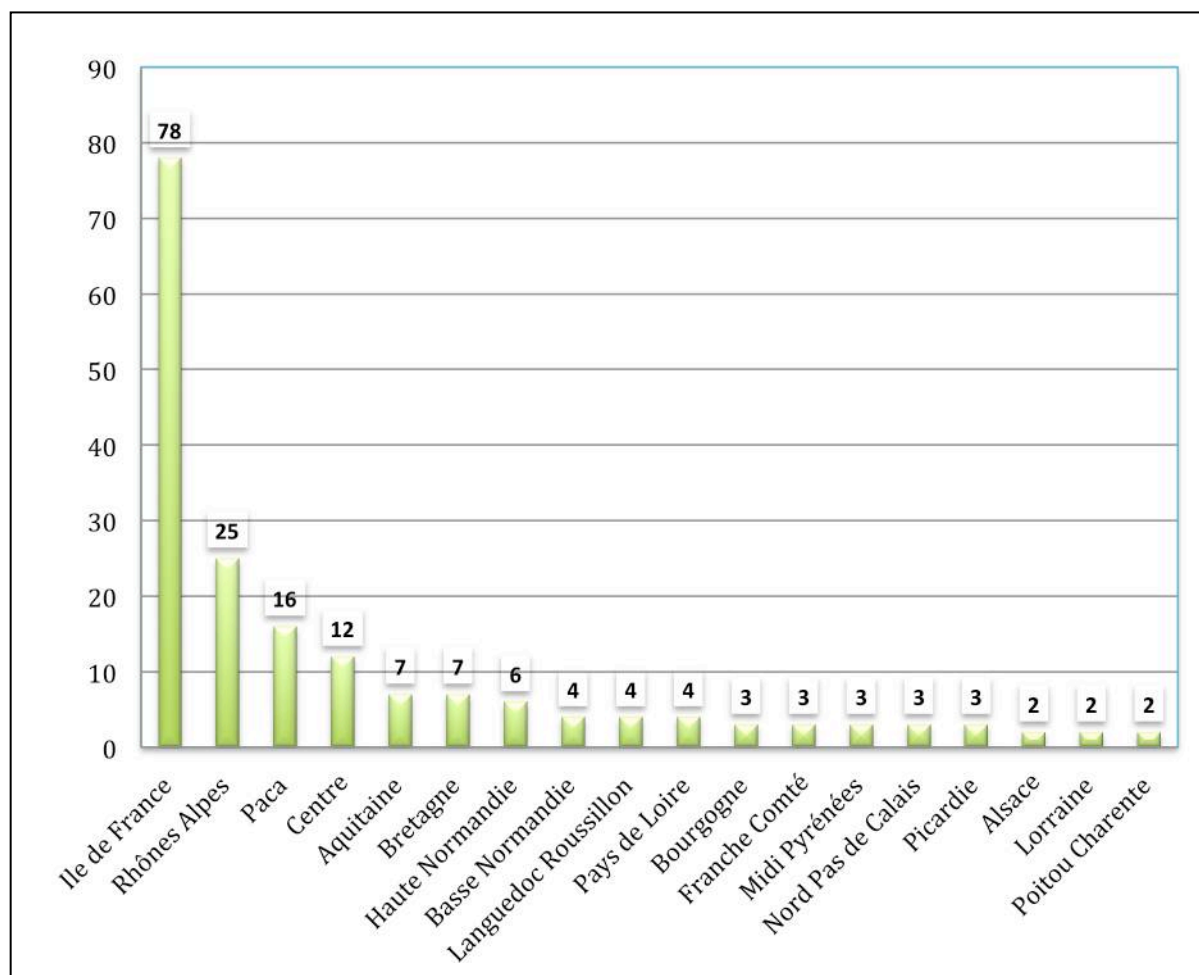
Ce recensement n'aurait jamais existé sans l'engagement de l'association Epaca Sud¹ de le mener à bien, et, surtout, au travail de fourmis (aussi professionnelles que diplômées du D.U. Écrivain public de l'Université de Toulon...) de certains de ces membres. Que Brigitte, Daniele, Françoise, Frédérique, Gabrielle, Marie-Christine, Nicole et Sylvie en soient sincèrement remerciées.

Sans oublier Patricia qui a su mettre ce travail sur les bons rails, et Bernard dont la maîtrise des mystères du web et d'Excel s'est avérée essentielle...

¹ Pour en savoir plus : www.epacasud.fr

Répartition géographique des écrivains publics intervenant dans le domaine social

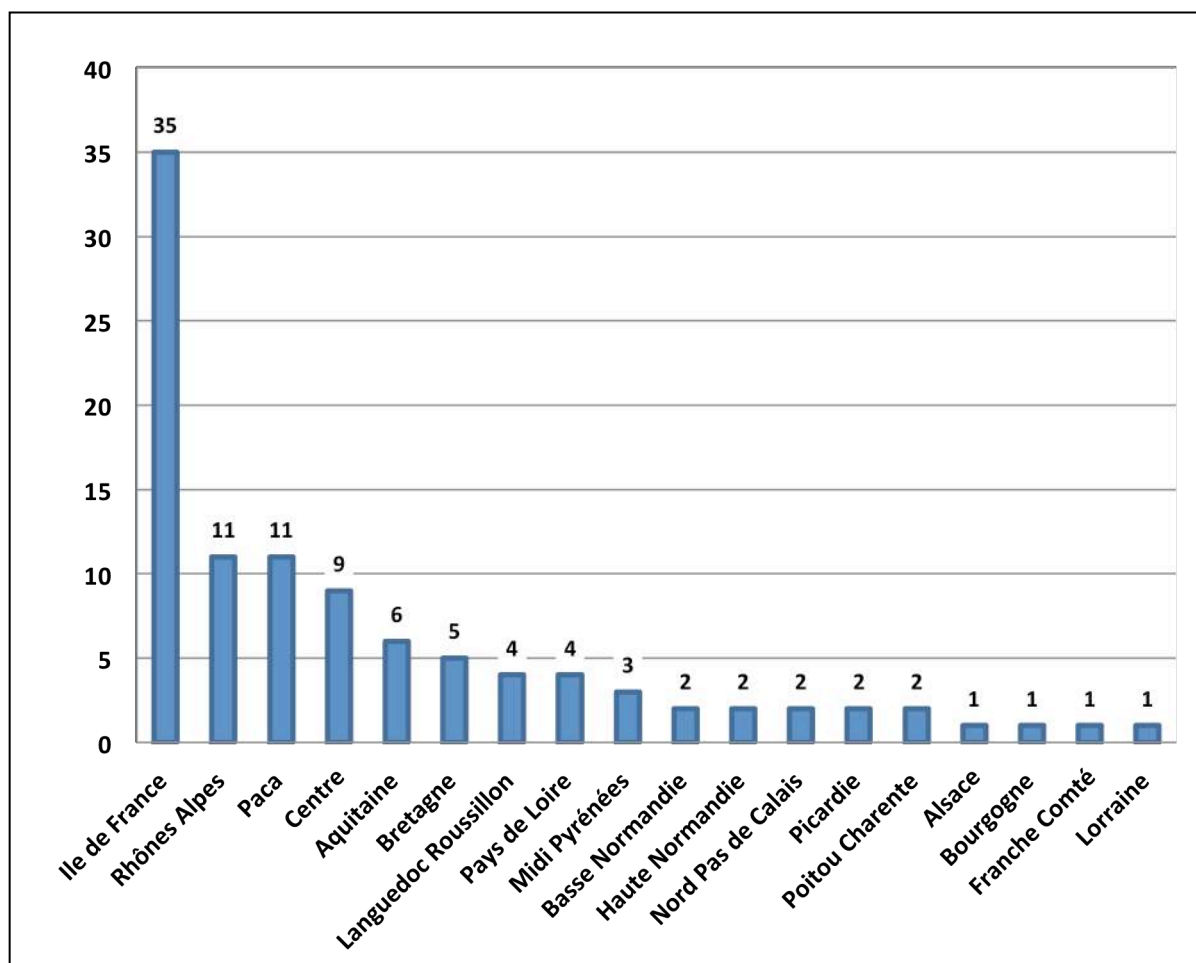
Professionnel(le)s & bénévoles



Nous n'avons pas été en mesure de mettre en évidence d'écrivains publics professionnel(le)s ou bénévoles qui interviennent dans le domaine social dans neuf départements (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme ; Corse-du-Sud et Haute-Corse ; Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) représentant trois régions (Auvergne Corse et Limousin). Ils existent très probablement, mais nous ne les avons pas (encore...) trouvés...

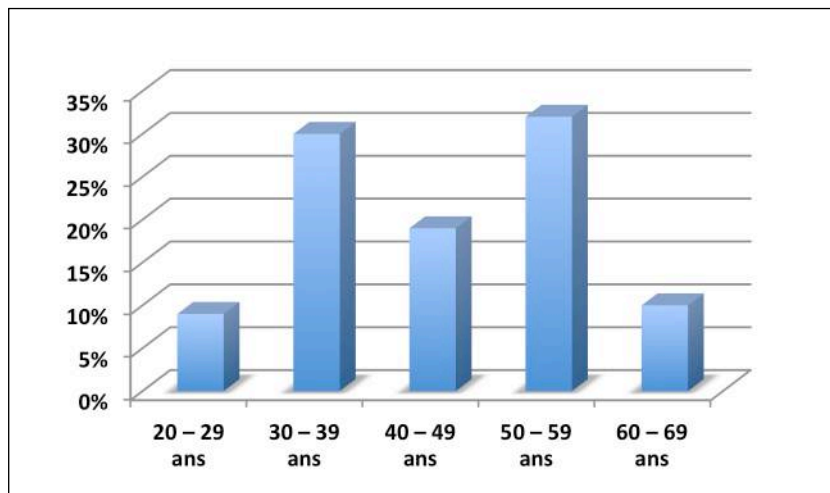
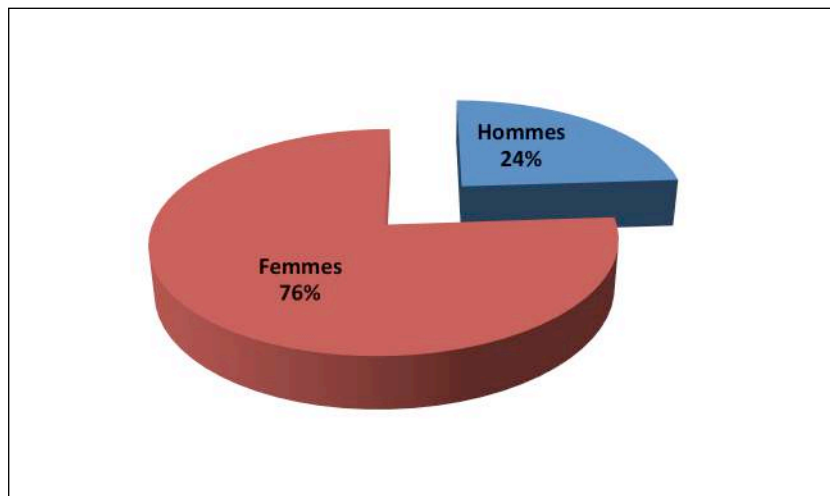
Répartition géographique des écrivains publics intervenant dans le domaine social

Professionnel(le)s uniquement



Sans surprise, compte tenu de la densité de sa population, l'Ile-de-France concentre les écrivains public professionnel(le)s qui exercent essentiellement dans le social. De même, les régions qui comptent de grandes métropoles arrivent dans le peloton de tête.

Profil des écrivains publics professionnels à vocation sociale

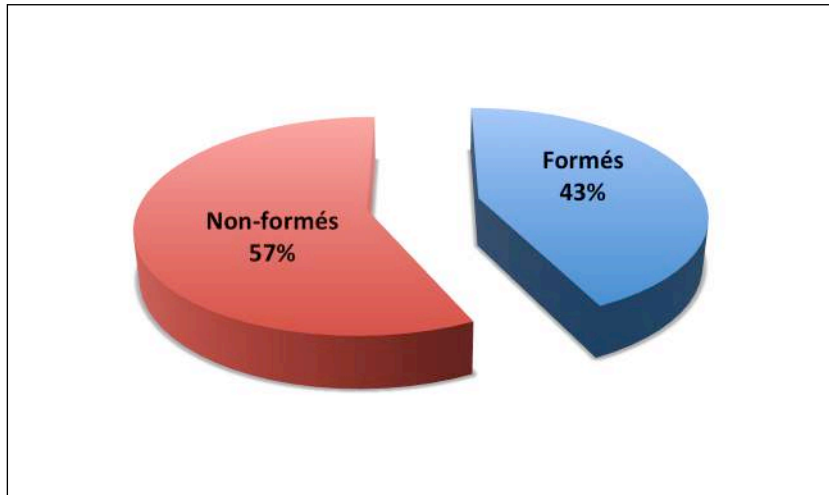


Le métier d'écrivain public est majoritairement exercé par des femmes, à l'image de l'ensemble des professions du social.

Bonne surprise avec une moyenne d'âge de 44,5 ans, preuve que ce métier est capable d'attirer des jeunes. Cette moyenne d'âge est de 64 ans chez les bénévoles,

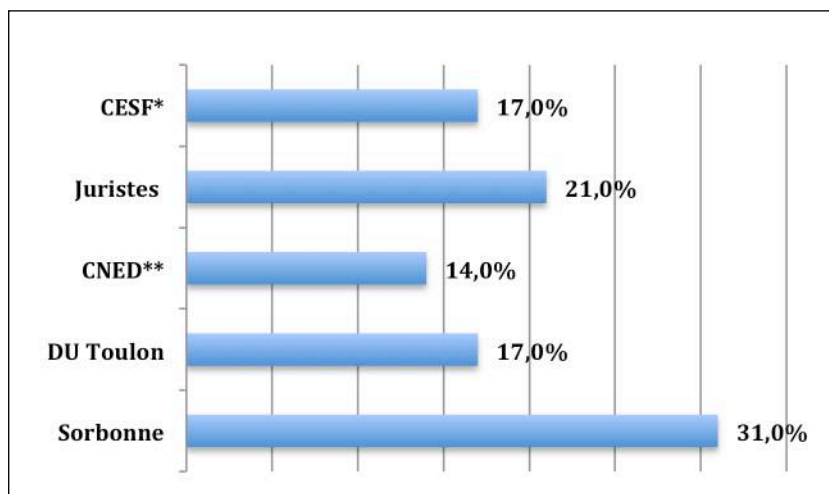
Formation

Formation ?



57 % n'ont suivi aucune formation avant d'exercer l'activité d'écrivain public. d'écrivain public.

Quel type de formation ?

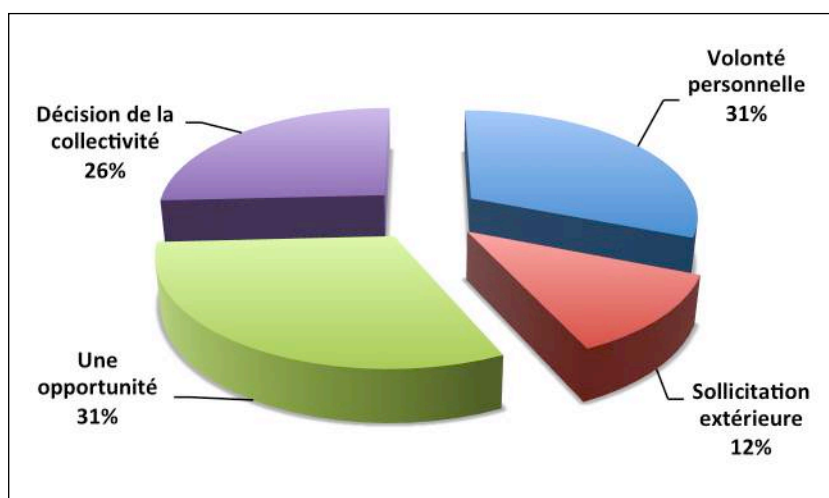


* CESF : Conseillère en économie sociale et familiale

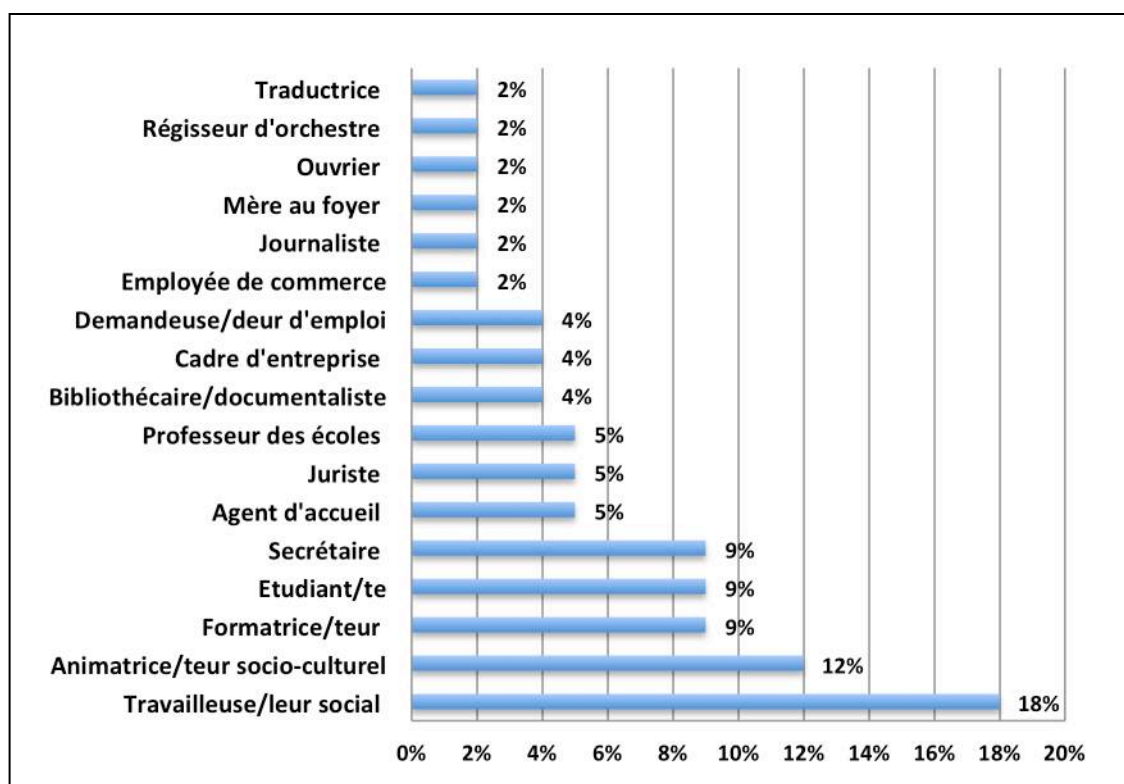
** CNED : Centre national d'enseignement à distance

Si 143 % ont suivi une formation préalablement à leur activité d'écrivain public dans le social, des compétences de juriste ou de CESF, citées spontanément comme formations préalables, sont effectivement utiles, voire indispensables dans certains cas, à l'activité d'écrivain public à vocation sociale.

Pourquoi le choix du social ?



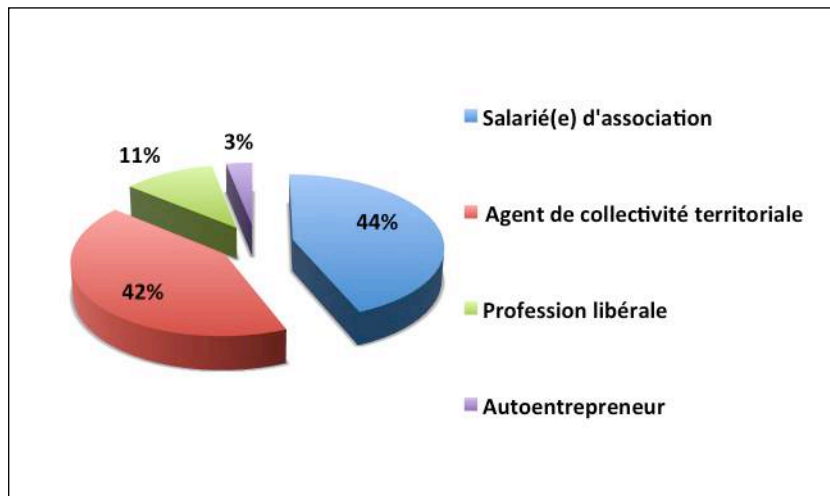
Que faisait-il avant ?



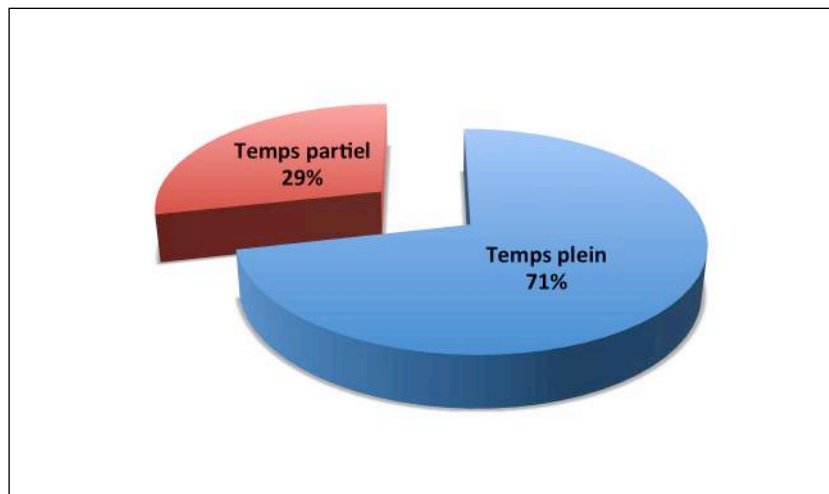
Si les métiers du social semblent être des passerelles naturelles vers l'écriture publique à vocation sociale, cela vaut également pour les professions qui mêlent accueil de publics et enjeux autour de l'écrit.

De même, et quelle que soit la raison qui a motivé le choix d'une activité d'écriture publique avant tout sociale, le besoin et l'envie de donner du sens à son activité professionnelle a figuré plusieurs fois au titre de commentaires.

Sous quel statut ?



A quelle fréquence ?



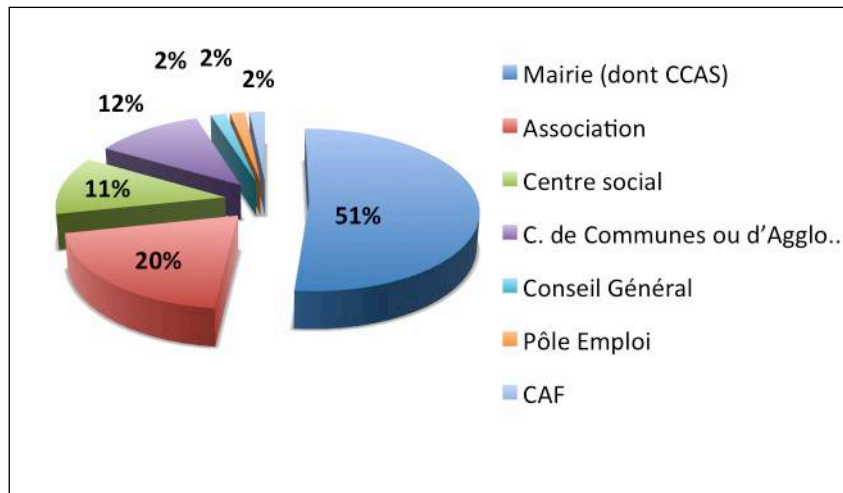
Les agents de collectivité territoriale sont nombreux à occuper cette fonction d'écrivain public dans le domaine social, alors que ce métier n'existe pas dans la fonction publique territoriale...

Pratiquée majoritairement à temps plein, l'écriture publique à vocation sociale est bel et bien un métier à part entière.

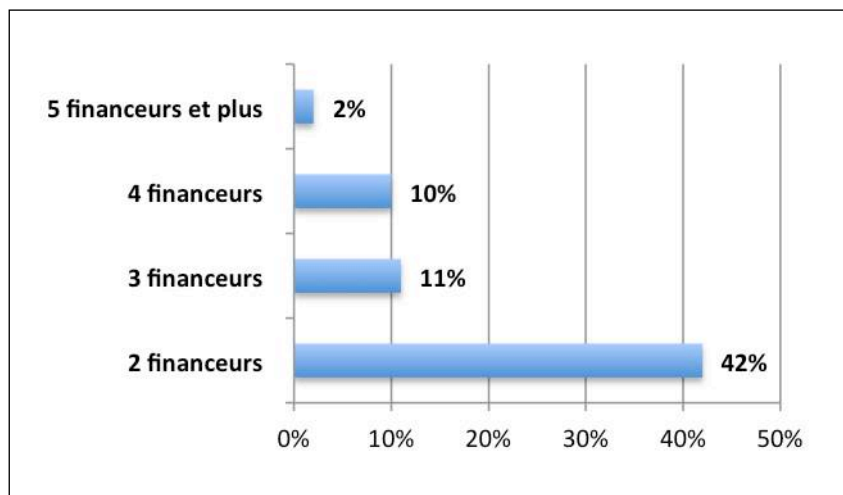
Pourtant, l'ancienneté moyenne dans la profession est de 7,5 ans !

Fonctionnement de l'activité

Qui a décidé de la mise en place de l'activité ?

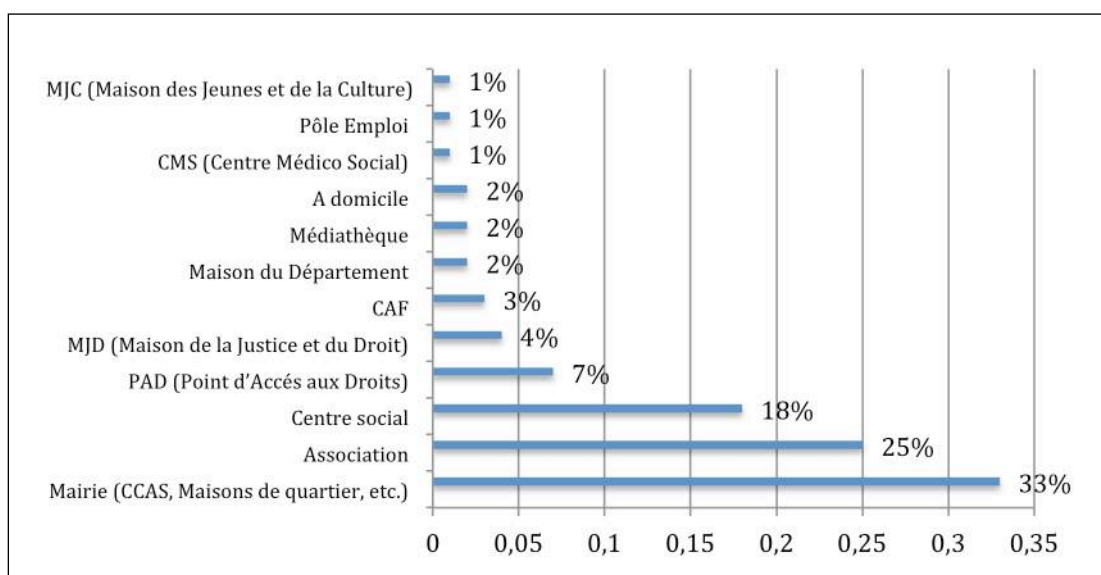


Qui finance ?

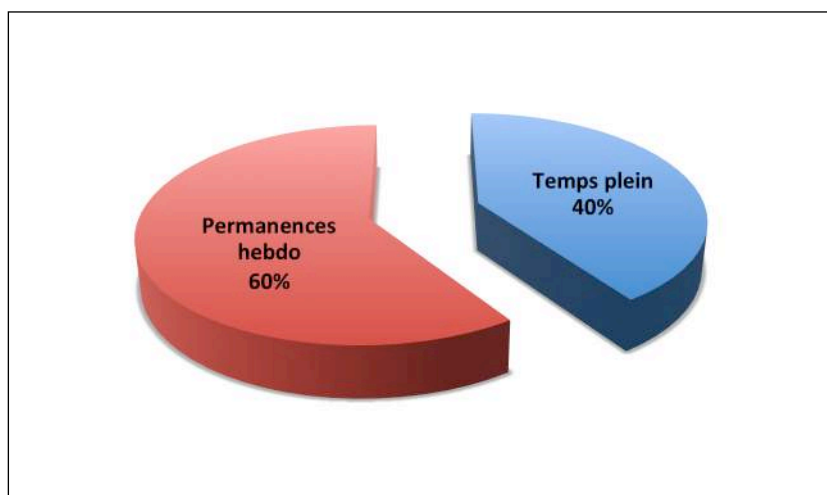


Très logiquement, les mairies et les CCAS, leurs satellites naturels, sont les premières à décider de mettre en place une activité d'écriture publique à vocation sociale, car elles sont naturellement sollicitées, notamment en zone rurale, pour toute aide relative aux démarches administratives qui font appel à l'écrit.

Où se tiennent les permanences ?

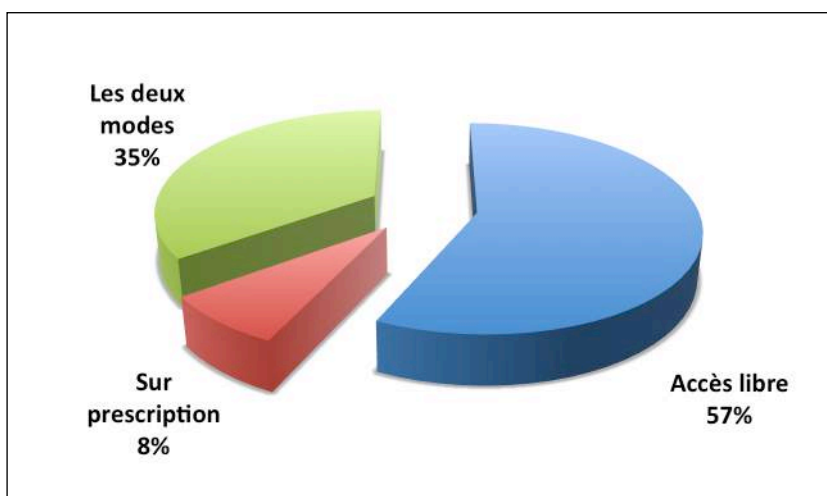


Mode de fonctionnement ?

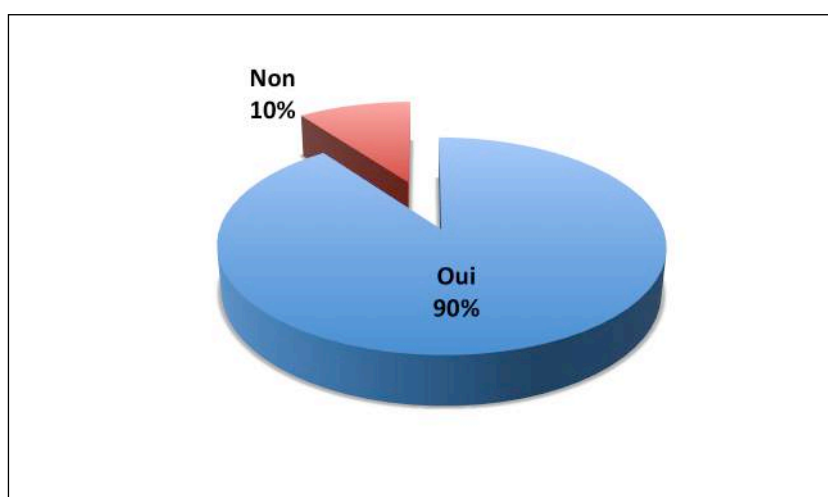


Si les permanences hebdomadaires sont plutôt la règle, certains agents de collectivité territoriale ou des salariés d'association occupent parfois d'autres fonctions au sein de leur structure que celle d'écrivain public.

Mode d'accès aux permanences ?

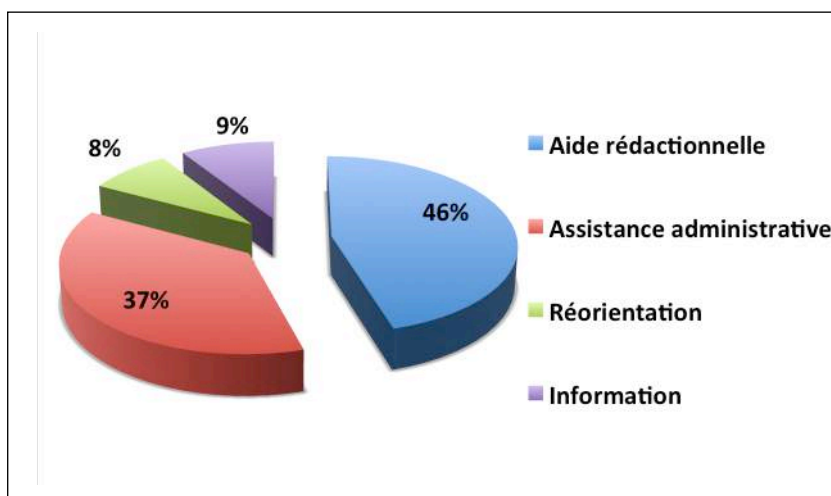


Gratuité de l'aide apportée ?



La gratuité est la norme car l'aide apportée se fait le plus souvent dans une démarche et un contexte de service public. Toutefois, il arrive que certaines associations, à l'image du fonctionnement des épiceries sociales, demandent une participation.

Nature de l'aide apportée ?



Les écrivains publics à vocation sociale professionnel(le)s déclarent avoir effectué **44 997** interventions*. Et si l'on y ajoute celles des bénévoles (14 312), ce sont donc **59 129** interventions réalisées au titre de l'écriture publique à vocation sociale.

Or comme seulement 60 % des professionnels disent tenir des statistiques, que les bénévoles n'ont quasiment pas répondu à la question, et que ce recensement est loin d'être exhaustif, on peut raisonnablement penser que ce sont **100 000 interventions à minima** qui sont effectuées chaque année sur le territoire national.

** intervention signifie indifféremment personnes reçues ou dossiers traités car chacun n'a pas répondu de la même façon à cette question.*